

ORDONNANCE N° 69-24 /PR/IEF/DB.

du 19 Juillet 1969
autorisant le prélèvement sur les
bénéfices réalisés par la Loterie
Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
 - VU l'Ordonnance n°6/PR/MFAEP du 23 mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Dahomey, notamment son article 2 ;
 - VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU l'article 27 du Règlement Intérieur de la Loterie Nationale du Dahomey ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

Article 1er. - Est autorisé le prélèvement sur les bénéfices réalisés par la Loterie Nationale d'une somme de francs CFA VINGT SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SIX MILLE (26.886.000) destinée à la construction :

- d'une maternité et d'un logement pour Sage-Femme à Adja-Ouèrè (Pobé)..... 3.276.000 Frcs
- d'un Centre Emetteur à Abomey-Calavi 14.800.000 "
- d'un bâtiment à usage de classe et de dortoir au Lycée HOUFFON à Abomey 4.500.000 "
- d'un dispensaire à Parakou 560.000 "
- d'une maternité-dispensaire à Chabicouna (Natitingou).. 3.750.000 "

Article 2. - Cette somme sera prise en recette au Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 - Chapitre III - Article 4.-

.. / ...

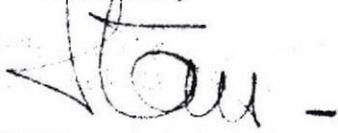
Article 3.- Le Directeur de la Loterie Nationale est autorisé à transférer la somme de francs CFA VINGT SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SIX MILLE (26.886.000) au compte n°3-12-990 ouvert dans les écritures de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou.

Article 4.- La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 19 Juillet 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Stanislas-Yédomon KPOGNON



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations: PR 4 - SGG 4 - IAA 2 - CF 2 -
DC 2 - DB 10 - MEF 4 - Trésor 4 - DI 1 -
IGF 2 - DGP 4 - LND 4 - Dir.Stat 2 -
DEP 2 - DGAJL 2 - DCCT 1 - Gde Chanc.2
Centre Mécano 2 - MSPAS 2 - MEN 2 -
BCEAO 2 - Sous-Préfecture 5 - Préfecture 3
SGM 10 - SGPR 2 - Ministères 9 - CS 6 -
CES 5 - DN 1 - JORD 1 -